



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-07-31
DECISION DU MAIRE

**RESILIATION
BAIL PROFESSIONNEL –
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
DE SISTERON**

**DR ROUBAUD MAGALI
Cabinet N° 11 + Locaux communs partagés**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le bail d'occupation du cabinet n° 11 de la Maison de santé pluridisciplinaire signé avec le Dr ROUBAUD Magali en date du 20 avril 2023.

VU la demande de résiliation du bail pour l'occupation du cabinet N°11 à la Maison de Santé Pluridisciplinaire par le Dr ROUBAUD Magali en date du 29 Février 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : De résilier le bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 11 de 19.6 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m² signé avec le Dr ROUBAUD Magali.

ARTICLE 2 : Cette résiliation interviendra à la date du 31 août 2024.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Dr ROUBAUD Magali.

Fait à SISTERON, le 12-08-2024

Le Maire,
D. SPAGNOU.

